

OFFRES D'EMPLOI

Agent d'entretien et de restauration à temps non complet

Située en plein cœur de la vallée du Gesvres et à seulement 14km de l'hypercentre nantais, Treillières est une commune dynamique où il fait bon vivre. Jouissant d'un tissu associatif local particulièrement développé et de nombreuses infrastructures notamment dédiées à l'enfance-jeunesse, Treillières attire nombre de familles et se doit à ce titre d'adapter son offre de service.

Le service restauration entretien a en charge l'entretien des bâtiments communaux, la gestion des offices de restauration scolaire/ ALSH (Accueil de Loisir Sans Hébergement) et la production des repas au sein de la cuisine centrale.

Vous rejoindriez une équipe composée de 11 agents en production et de 28 agents en restauration entretien.

Dans le cadre de remplacement à venir, nous recherchons un ou une agent.e polyvalente sur des missions d'entretien et de restauration.

Type d'emploi : CDD

Durée du contrat : selon les besoins

Grade(s) : Adjoint technique

Temps de travail : entre 7h et 35h annualisés

Plage Horaires : entre 6h30 et 18h30 du lundi et vendredi. Pendant les vacances scolaires, de 6h30 à 15h30

MISSIONS :

Sous la direction du responsable restauration, vos principales missions sont les suivantes :

- Entretien des locaux et du restaurant
- Préparation en office suivant le menu
- Mise en place du restaurant
- Accueil et accompagnement des enfants

PROFIL RECHERCHE :

- Expérience en restauration souhaitée ou motivation pour découvrir ce métier
- Capacité à travailler en équipe et capacité d'adaptation
- Ponctualité et disponibilité
- Connaître les notions sur les règles d'hygiène et de sécurité

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Poste à pouvoir le : dès que possible

Date limite de candidature : 30 octobre 2026

Pour plus de renseignements, contacter le service des ressources humaines, au 02.40.94.69.41

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à adresser à Madame Le Maire par voie postale ou par mail à recrutement@treillieres.fr.

Conformément à la charte du recrutement et la mobilité de la ville de Treillières, les emplois permanents font l'objet d'un appel à candidatures interne préalable ou concomitant à la diffusion externe de l'annonce. Les agents contractuels, présents depuis plus d'un an au sein des services municipaux, peuvent candidater au même titre qu'un titulaire. Seuls les postes réservés (reclassement, mutation d'office, promotion interne, renouvellement de contrat) ne font pas l'objet d'une publicité interne. La Charte exclut toute forme de discrimination en s'assurant que chacun puisse candidater et faire carrière au sein de la collectivité.